

ASSURANCE DÉCENNALE POUR CONTRÔLEURS TECHNIQUES : OBLIGATIONS ET CONSEILS



Un Contrôleur Technique est un professionnel dont le rôle principal **est de garantir la conformité des constructions aux normes en vigueur et de prévenir les risques liés à la sécurité et à la solidité des ouvrages**. Travaillant souvent en collaboration avec les maîtres d'ouvrage, les architectes et les entreprises de construction, le Contrôleur Technique intervient à **diverses étapes d'un projet de construction, de la conception à la réalisation**.

Le Contrôleur Technique intervient d'abord **en vérifiant la conception, en analysant les plans et les études techniques** pour s'assurer qu'ils respectent les normes de sécurité et les réglementations en vigueur, tout en fournissant des conseils **pour optimiser la sécurité et la durabilité de l'ouvrage**. Pendant la construction, il effectue des inspections régulières sur site **pour vérifier la conformité des travaux et identifier les risques potentiels**. Une fois les travaux terminés, il rédige des rapports détaillés et délivre la certification finale de conformité, garantissant que l'ouvrage respecte toutes les exigences **de sécurité et de qualité**.

En raison de leur activité, les contrôleurs techniques sont soumis à **l'obligation de souscrire une assurance décennale** en vertu de l'article 1792 du Code civil. Les Contrôleurs Techniques interviennent principalement pour garantir **la conformité des ouvrages aux normes et réglementations en vigueur**, assurant ainsi la sécurité des bâtiments et des occupants.

Dans cet article, nous détaillons **ce qu'est l'assurance décennale pour les Contrôleurs Techniques**, les obligations qui en découlent, les types de sinistres couverts, les étapes de souscription à suivre, ainsi que les critères utilisés pour calculer son coût.

L'Assurance Décennale est-elle Obligatoire pour les Contrôleurs Techniques ?

L'assurance décennale **est obligatoire pour les contrôleurs techniques** selon la législation française. En vertu de l'article 1792 du Code civil, les contrôleurs techniques sont considérés **comme des acteurs de la construction**, au même titre que les architectes, les entrepreneurs et autres professionnels impliqués dans la réalisation d'ouvrages. Cette obligation découle de la nécessité de garantir la solidité des constructions et de protéger les maîtres d'ouvrage contre **les risques liés à d'éventuels défauts graves** pouvant survenir après la réception des travaux.

Concrètement, l'assurance décennale pour les contrôleurs techniques **couvre une période de dix ans** à partir de la réception des ouvrages. Elle intervient en cas de dommages qui compromettent **la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination**. Ces dommages peuvent inclure des défauts de conception, des erreurs de surveillance des travaux ou des calculs incorrects qui mettent en péril la stabilité ou la sécurité de l'édifice.

Pour être conforme à la loi, le contrôleur technique doit souscrire cette assurance avant **de débiter toute mission de contrôle** sur un chantier. Cela garantit non seulement sa propre responsabilité professionnelle, mais surtout la protection des propriétaires successifs de l'ouvrage contre les **conséquences financières de défauts structurels graves**.

En cas de non-souscription à une assurance décennale, le contrôleur technique fait face à des risques considérables. En cas de sinistre, il sera tenu personnellement responsable des réparations. Selon l'article L243-3 du Code des assurances, ce dernier s'expose à **une amende de 75 000€ et encourt six mois d'emprisonnement**. Le défaut d'assurance peut aussi nuire à **sa réputation professionnelle et sa crédibilité**.



Les contrôleurs techniques doivent souscrire à l'assurance décennale pour couvrir leur responsabilité **en cas de défauts majeurs sur les ouvrages qu'ils supervisent**.

Quels sont les Sinistres Couverts par l'Assurance Décennale ?

L'assurance décennale, en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil, couvre les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui, sans le rendre impropre à sa destination, affectent un élément constitutif de l'ouvrage ou un élément d'équipement indissociable.

Plus précisément, sont couverts par l'assurance décennale :

- **Les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage** : cela concerne par exemple les fissures importantes dans les murs, les problèmes de fondation, les effondrements de toiture, etc.
- **Les dommages qui rendent l'ouvrage impropre à sa destination** : il s'agit de tous les dommages qui empêchent l'usage normal du bâtiment. Cela peut concerner des problèmes d'étanchéité, d'isolation thermique ou acoustique, de chauffage, etc.
- **Les dommages qui affectent la solidité des éléments d'équipement indissociables** : il s'agit des éléments qui ne peuvent être enlevés, remplacés ou ajoutés sans détériorer l'ouvrage. Cela peut concerner les installations de chauffage central, les huisseries scellées, etc.

Il est important de noter que l'assurance décennale ne couvre pas les dommages esthétiques (comme la décoloration de la peinture), ni les dommages résultant de l'usure normale ou de l'entretien insuffisant de l'ouvrage. L'assurance décennale couvre les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui, sans le rendre impropre à sa destination, affectent un élément constitutif de l'ouvrage ou un élément d'équipement indissociable.

Quelles sont les procédures en cas de sinistre avec une Assurance Décennale ?

En cas de sinistre, la première chose à faire est **de prévenir votre assureur**. Cette déclaration doit être faite dans les délais prévus par votre contrat d'assurance, généralement **dans les 5 jours ouvrés** suivant la survenance du sinistre. Cette déclaration peut être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par téléphone, par mail ou directement en agence selon les modalités prévues par votre contrat.

Ensuite, vous devrez fournir à votre assureur toutes les informations nécessaires **pour évaluer le sinistre** : nature des dommages, circonstances, date et lieu du sinistre, etc. Vous devrez également fournir les justificatifs nécessaires pour évaluer le montant des dommages : factures, photos, etc.

Une fois la déclaration faite, l'assureur peut mandater un expert **pour évaluer les dommages**. Vous avez également la possibilité de faire appel à un expert de votre choix pour une contre-expertise.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'évaluation de l'assureur, vous pouvez **faire appel à un médiateur**. Le médiateur est une personne neutre et indépendante qui va tenter de trouver **un accord entre vous et votre assureur**. Si la médiation n'aboutit pas, vous pouvez saisir le tribunal compétent.

Il est important de noter que vous disposez **d'un délai de deux ans à compter de la survenance du sinistre** pour intenter une action en justice, selon l'article L114-1 du Code des assurances. Ce délai est interrompu par la désignation d'un expert ou par l'envoi d'une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception.

En conclusion, en cas de sinistre, vous devez déclarer le sinistre à votre assureur, fournir toutes les informations nécessaires, éventuellement faire appel à un expert et, en cas de désaccord, faire appel à un médiateur ou saisir le tribunal compétent.

Comment Souscrire une Assurance Décennale en Tant que Contrôleur Technique ?

Pour souscrire une assurance décennale en tant que contrôleur technique, vous devez suivre les étapes suivantes :

1. **Évaluation des risques** : Vous devez d'abord évaluer les risques inhérents à votre activité de contrôle technique. Cela inclut la nature des travaux que vous supervisez, leur complexité, ainsi que les implications potentielles en cas de défauts de construction.
2. **Recherche d'un assureur** : Une fois les risques évalués, recherchez un assureur proposant des contrats d'assurance décennale pour les contrôleurs techniques. Vous pouvez contacter des compagnies d'assurance, des mutuelles ou des courtiers spécialisés dans ce type d'assurance.
3. **Montage du dossier** : Préparez un dossier complet comprenant des informations détaillées sur votre activité de contrôle technique, les évaluations de risques effectuées, les types de projets sur lesquels vous intervenez, etc. Ce dossier sera essentiel pour que l'assureur puisse évaluer votre profil de risque et établir un devis.
4. **Signature du contrat** : Si le devis proposé par l'assureur est satisfaisant, procédez à la signature du contrat d'assurance décennale. Assurez-vous que le contrat spécifie clairement les garanties offertes, les exclusions éventuelles, les franchises applicables, ainsi que les modalités de paiement des primes.
5. **Paiement des primes** : Effectuez le paiement des primes d'assurance décennale selon les modalités convenues dans le contrat. Cela garantira la couverture de vos activités de contrôle technique dès le début des opérations sur le chantier.

Il est crucial de souligner que l'assurance décennale doit être souscrite avant le démarrage du chantier, en conformité avec l'article L241-1 du Code des assurances. De plus, vous devez être en mesure de présenter la preuve de cette assurance à tout moment, notamment lors de contrôles ou en cas de sinistre, pour respecter vos obligations légales et professionnelles.

Comment est Calculé le Coût d'une Assurance Décennale ?

Le coût d'une assurance décennale est calculé en fonction de plusieurs critères :

- **Le type d'activité** : Certaines activités sont considérées comme plus risquées que d'autres. Par exemple, un contrôleur technique peut payer une prime différente d'un architecte d'intérieur.
- **L'expérience et les qualifications** : Un professionnel avec une longue expérience et des qualifications reconnues peut bénéficier d'une prime plus basse.
- **Le chiffre d'affaires** : Plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la prime d'assurance est élevée, car l'assureur prend en compte le volume de travaux réalisés pour évaluer le risque.
- **Le lieu d'exercice** : Le coût de l'assurance peut varier en fonction de la région où le professionnel exerce son activité.
- **Les antécédents de sinistralité** : Si le professionnel a déjà été impliqué dans des sinistres, cela peut augmenter le coût de l'assurance.
- **Les garanties choisies** : Plus le niveau de garantie est élevé, plus le coût de l'assurance est élevé.

Il est important de noter que chaque assureur a sa propre méthode de calcul et peut prendre en compte d'autres critères. De plus, le coût de l'assurance décennale peut être négocié entre l'assureur et le professionnel.



A retenir

L'assurance décennale **est indispensable pour le Contrôleur Technique** souhaitant réaliser des missions en France.

Elle doit être souscrite **avant le commencement des travaux**.

Lors de la souscription, il est crucial de vérifier que **toutes les activités ont été correctement déclarées à l'assureur**.

La responsabilité décennale **est une obligation légale qui s'applique à tous les constructeurs, quel que soit leur statut** (entreprise individuelle, société, entreprise générale, etc.), dès qu'un défaut grave survient dans les dix ans suivant la réception des travaux.

Lors de l'investigation des causes d'un sinistre, **une expertise amiable ou judiciaire peut être ordonnée**, permettant de déterminer les responsabilités. Si des erreurs de conception sont imputables au contrôleur technique, ou si une entreprise a travaillé sur l'ouvrage sans suivre les normes requises, **la responsabilité peut être partagée**.

La réparation des dommages peut nécessiter **des interventions conséquentes**, comme la rénovation complète de l'isolation intérieure.

Ne pas souscrire une assurance décennale peut avoir **des conséquences graves** pour le contrôleur technique, le rendant responsable des réparations financières et pouvant **engager sa responsabilité pénale**.

La garantie décennale :

- Est incontournable
- Est obligatoire

- Doit être souscrite avant le début des travaux
- Est valable pendant 10 ans à partir de la réception des travaux
- Est transmissible aux futurs propriétaires de l'ouvrage